



République française
Département des Alpes-de-Haute-Provence
Arrondissement : FORCALQUIER
COMMUNE DE PEIPIN

Séance du mercredi 13 avril 2022

Date de la convocation : 08/04/2022

Membres en exercice : 15 *L'an deux mille vingt-deux et le treize avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Sabine PTASZYNSKI, à 18 h 30*

Présents : 12

Votants : 13

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 1

Présents : Philippe SANCHEZ-MATEU, Sabine PTASZYNSKI, Philippe BOTALLA, Dorothée DUPONT, René SAMUEL, Gérard MARTIN, Patricia VILLEMAIN, Jean-Marie DUBOIS, Stéphanie MICHOT, Aurélie DURAND, Joëlle BLANCHARD, Maxime SZUMIEL

Représentés : Gisèle JOSEPH

Excusés :

Absents : Frédéric DAUPHIN, Farid RAHMOUN

Secrétaire de séance : Philippe SANCHEZ-MATEU

DE_2022_011 - Objet : Compte administratif 2021 - Budget principal

Le Conseil Municipal, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 du budget principal de la Commune dressé par M. Frédéric DAUPHIN et présenté par Mme Sabine PTASZYNSKI,

Après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Après avoir entendu le compte de gestion de l'exercice 2021,

1. Donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

RF
SOUS-PRÉFECTURE DE FORCALQUIER
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 15/04/2022
004-210401451-20220413-DE_2022_011-DE



République française
Département des Alpes-de-Haute-Provence
Arrondissement : FORCALQUIER
COMMUNE DE PEIPIN

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés N-1		372 027,89	176 990,08		176 990,08	372 027,89
Opérations exercice	2 008 407,55	1 899 685,17	336 051,24	735 410,96	2 344 458,79	2 635 096,13
Opérations non budgétaires						
Totaux	2 008 407,55	2 271 713,06	513 041,32	735 410,96	2 521 448,87	3 007 124,02
Résultats de clôture		263 305,51		222 369,64		485 675,15
Restes à réaliser	0,00	0,00	41 273,40	18 975,00	41 273,40	18 975,00
Totaux cumulés	2 008 407,55	2 271 713,06	554 314,72	754 385,96	2 562 722,27	3 026 099,02
Résultats définitifs		263 305,51		200 071,24		463 376,75

Le résultat du vote est le suivant :

Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 1 (Mme BLANCHARD Joëlle)

2. Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveaux, aux résultats d'exploitation de l'exercice et aux fonds de roulement du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille (*par voie postale au 24 Rue Breteuil 13006 Marseille ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site <http://www.telerecours.fr/>*) dans un délai de 2 mois à compter de sa publication

À Peipin, le 15 avril 2022



Frédéric DAUPHIN



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 15/04/2022
et publié ou notifié
le 15/04/2022